



Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère en région PACA

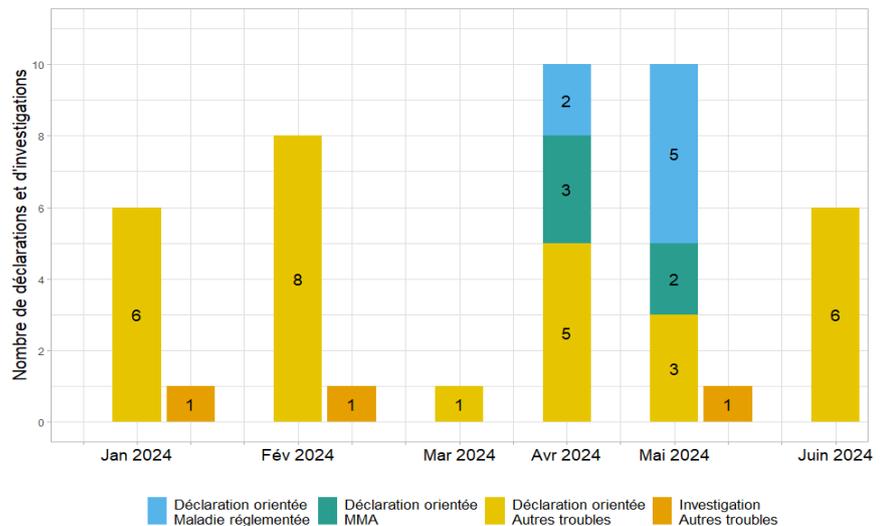
BULLETIN TRIMESTRIEL - JUILLET 2024



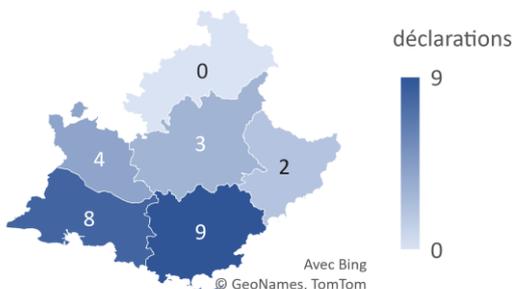
BILAN DU DEUXIEME TRIMESTRE 2024

Source : Données OMAA consolidées au 30/06/2024

Au deuxième trimestre 2024, 26 déclarations ont été faites à l'OMAA PACA. 7 déclarations concernaient des suspicions de maladie réglementée, 5 déclarations concernaient des mortalités massives aiguës d'abeilles avec suspicion d'intoxication et 14 déclarations concernaient d'autres troubles. La répartition géographique est décrite ci-dessous. Au total 17 investigations ont été menées dans les ruchers.

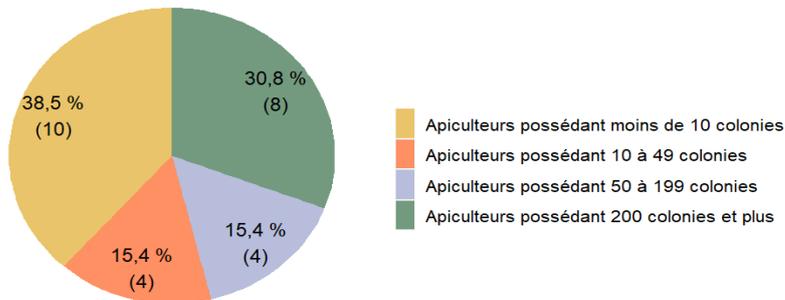


Déclarations OMAA PACA 2e trimestre 2024



Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. NB : 2 investigations « Autres troubles » ont été menées en juin mais n'apparaissent pas sur le graphique car non finalisées au 30/06/24.

Faits marquants au 2^e trimestre 2024



Profil des 26 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024, à l'origine de 33 déclarations.

Ce graphique illustre le profil des apiculteurs ayant contacté l'OMAA depuis le 1^{er} janvier 2024. Tous les profils d'apiculteurs sont représentés.

NB : Le traitement des données issues des déclarations et des investigations ne différencie pas les différents profils d'apiculteurs.

MMAA (5 déclarations)

5 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des **Mortalités Massives Aigues d'Abeilles avec suspicion d'Intoxication (MMAA)**.

Dans tous les cas des enquêtes ont été menées pour identifier l'origine de la mortalité.

4 enquêtes sont actuellement en cours.

Dans 1 cas l'enquête réalisée au rucher a permis d'écarter les causes toxiques et de conclure à un épisode aigue de **maladie de l'abeille noire (CBPV)**.

Maladie de l'abeille noire

Chronic Bee Paralysis Virus

Maladie virale

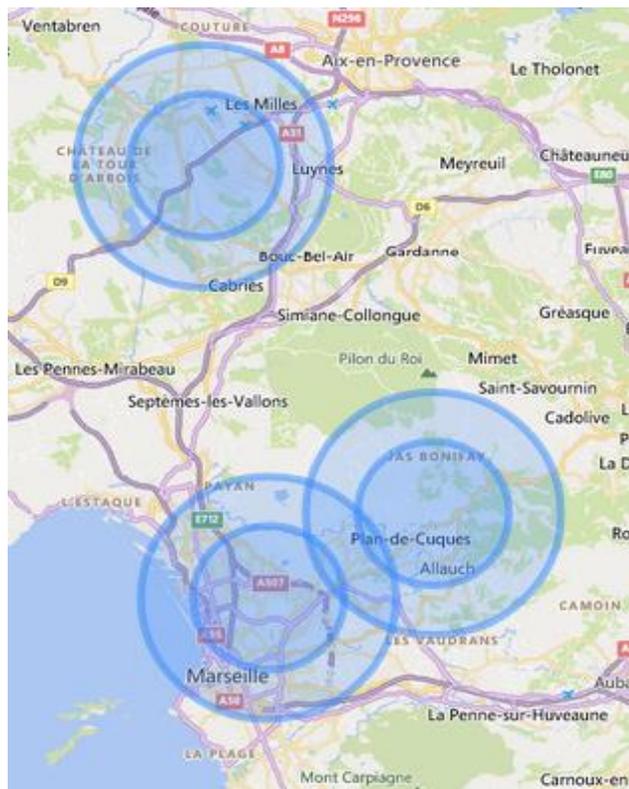
Plus fréquente au printemps, Favorisée par la claustration des abeilles (mauvais temps)
Mortalité d'abeilles adultes devant la ruche, signes neurologiques, présence d'abeilles noires, dépilées, ailes en croix

Maladies Réglementées (7 déclarations)

7 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des maladies réglementées (MR).

6 foyers de **loque américaine** ont été confirmés sur les communes de la Cadière d'Azur, Lavalette du Var (83) et sur les communes d'Aix en Provence, Allauch et Marseille 14 (13). Les visites des ruchers voisins sur une zone de 3km ont mis en évidence 2 foyers secondaires, à la Cadière d'Azur et à Allauch. Dans le 83 tous les ruchers ont été traités et l'APDI a été levé le 28 juin. Dans le 13 les APDI sont encore actifs et les visites en cours. Les zones réglementées sont illustrées à droite.

Une déclaration début avril concernait une suspicion d' **Aethina tumida**. La suspicion a été infirmée dans les 24h grâce à la réactivité de la DDPP83.



Zones réglementées vis-à-vis de la loque américaine dans les Bouches du Rhône, actives au 09/07/2024.

1^{er} cercle : zone de protection (3km) – visite de tous les apiculteurs / interdiction de mouvement.

2^e cercle : zone de surveillance (3-5km) – interdiction de mouvement.

Aethina tumida

« Petit coléoptère des ruches »

Non présent en France métropolitaine

Insecte ravageur des ruches

Coléoptère noir < 1 cm
Larves blanchâtres 1 cm



© LyleJBuss

Loque américaine

Paenibacillus larvae

Maladie bactérienne

Couvain mosaïque

Opércules percés

Larves filantes

Odeur nauséabonde



Photo : B. Leterrier

Voie Autres troubles (14 déclarations)

14 déclarations ont été orientées vers la voie « Autres troubles » au 2^e trimestre.

10 déclarations concernaient des troubles observés entre le 1^{er} avril et le 30 juin.

➤ 2 déclarations concernaient des ruches atteintes de **loque européenne** découvertes lors des visites de contrôle dans les zones réglementées « loque américaine ». Dans les 2 cas la loque européenne a été confirmée par analyse de laboratoire.

➤ 2 déclarations concernaient de la **famine**, liée à la mauvaise météo observée au mois d'avril : l'alternance de pluie et vent a fortement compromis l'activité de butinage à une période où les colonies étaient peuplées.

➤ 1 déclaration concernait une importante **mortalité d'abeille** sur une ruche suite à la période de mauvais temps. Un épisode viral aigu est suspecté. La déclaration n'a pas fait l'objet d'une visite car l'apiculteur ne l'a pas souhaité.

➤ 1 déclaration concernait la mortalité d'une colonie, probablement suite à un **orphelinage**. La mauvaise météo a parfois compromis la fécondation des jeunes reines et conduit à des problèmes de remérage.

➤ 2 déclarations concernaient des anomalies liées au **varroa**. L'une a fait l'objet d'une visite qui permet d'observer des signes cliniques de varroose et de virus de l'aile déformée (DWV).

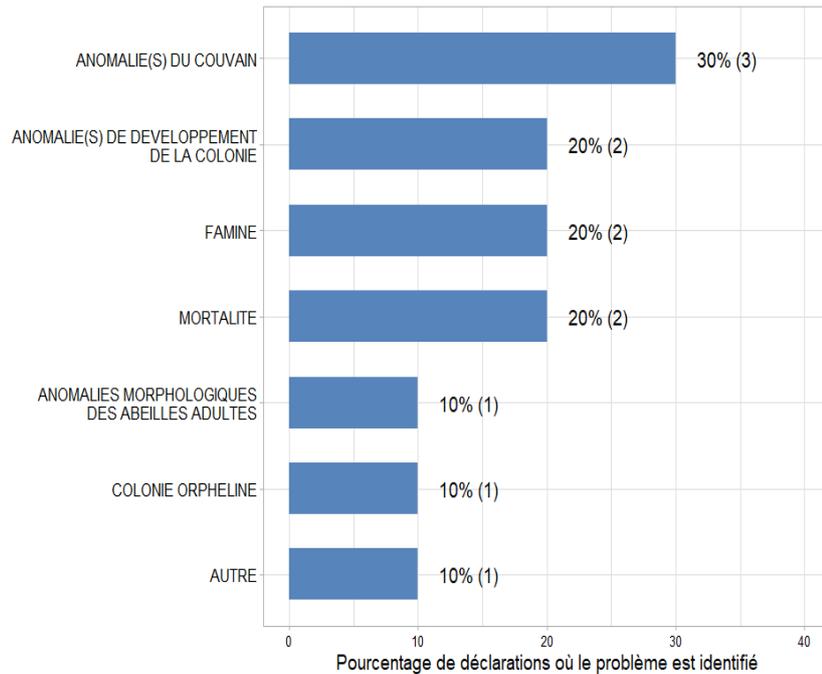
➤ 2 déclarations concernaient **l'affaiblissement et la mortalité d'essaims de l'année**. Des visites d'investigation ont été conduites et ont conclu à une cause multifactorielle. Dans un cas des analyses pathologiques ont été faites et n'ont pas permis d'identifier la cause. La faible disponibilité alimentaire et les conditions météo difficiles ont pu être responsables de ces situations particulières, sur les colonies de l'année.

4 déclarations concernaient de troubles observés avant le 1^{er} mars.

➤ 1 cas de faible mortalité d'abeilles adultes observé en mars. Un épisode viral de faible ampleur a été suspecté.

➤ 1 cas de suspicion de famine observé au mois de février.

➤ 2 cas de perte de colonies à l'automne 2023, en lien avec la forte présence du frelon asiatique.



Principaux problèmes identifiés (n= 12) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 10 troubles constatés entre depuis le 01/03/24 et le 30/06/24 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes)

Loque européenne

Melissococcus plutonius

Maladie bactérienne

Couvain mosaïque

Atteinte du couvain ouvert et fermé

Larves pateuses, non filantes



VD-2024

De l'eau pour les abeilles

L'OMAA a reçu plusieurs appels de particuliers qui observent des abeilles mortes dans leurs piscines.

La disponibilité en eau peut être réduite sur certains ruchers, ce qui amène les abeilles à chercher de l'eau dans des endroits inadaptés. L'eau est indispensable à la thermorégulation de la colonie et à l'élevage du couvain.

L'installation de points d'eau sur les ruchers, aménagés pour éviter la noyade, est une solution simple à ce problème fréquent.

Informations

Des questions sur OMAA ?

- Visionnez la vidéo explicative sur Youtube : <https://youtu.be/6Yg1vRMNRm0>
- Consultez la page dédiée sur le site de la plateforme ESA :

<https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>

Pour aller plus loin, téléchargez gratuitement les documents sur les maladies abordées dans ce bulletin :

Loque européenne : https://www.anses.fr/fr/system/files/EFB_Leaflet_Fr_V4.pdf

Loque américaine : <https://www.anses.fr/fr/system/files/ANSES-FT-LoqueAmericaineLRUE.pdf>

Petit coléoptère des ruches : <https://agriculture.gouv.fr/aethina-tumida-un-danger-pour-les-abeilles>

Maladie noire : https://fnosad-lsa.fr/fileadmin/FICHES/Fiche_Pratique_4_la_paralysie_chronique.pdf

Guide des bonnes pratiques de l'ITSAP : un indispensable, téléchargeable gratuitement.

<https://bonnes-pratiques.itsap.asso.fr/>

Contact des GDS Apicoles de votre région et de l'ADAPI :

GDSA 04

Président : Noël Piton
gdsa04@gmail.com

Section Apicole du GDS 05

Président : Jacques Chaume
gds05@reseaugds.com

GDSA 06

Président : Philippe Maure
maure.philippe@yahoo.fr

GDSA 13

Président : Jean Luc Faure
gdsa13contact@gmail.com

GDSA 83

Président : Jean Sébastien Gros
president@gdsa83.fr

GDSA 84

Président : Philippe Huguel
contact@gdsa84.fr

ADAPI

Guillaume Kairo :
guillaume.kairo@adapi.adafrance.org

Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles de santé à l'OMAA, à partir d'une ruche. Pour cela un seul numéro pour tous les ruchers de la région PACA : **04 83 43 33 49**, joignable 7j/7 de 8h à 21h. Un vétérinaire spécialisé en santé de l'abeille sera à votre écoute. Si nécessaire une visite de votre rucher pourra être programmée pour comprendre ce qui impacte vos colonies.

Ce service est entièrement pris en charge par l'Etat.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



OMAA PACA
04 83 43 33 49